

Compte rendu de la séance du 9 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi neuf avril deux mil vingt-deux, à 10 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, Mme Dominique DARNAND, M. Alain DOUARD, M. Denis FRATER, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, Mme Delphine SEGUIN et M. Franck SPIELMANN.

Représentés : Mme Emmanuelle FUMET a donné pouvoir à M. Alain DOUARD, M. Jacques BEAUMIER a donné pouvoir à Mme Nicole RAPHANEL et M. Michel DUPONCHEL a donné pouvoir à M. Franck SPIELMANN

Secrétaire de la séance : M. Denis FRATER

Rectificatif du compte rendu de la séance du 18 mars 2022 : la participation financière à la cantine scolaire est réservée aux enfants des écoles maternelles et primaires.

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

A la demande de M. le Maire, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour. Le conseil accepte ces ajouts.

Le conseil municipal suit l'ordre du jour.

- BORNAGE DU CHEMIN DE BRIONNE AUX TERRES MASSIN

Suite à visite sur le terrain du 2 avril 2022 :

- Courrier de la Commune de Saint Martin la Patrouille concernant la réouverture du chemin avec un bornage prévu. Participation à 50/50 pour les frais (devis estimé à 1 200 € maximum)
- Signature d'une convention de délégation entre les deux communes
- Réouverture du chemin sauf aux véhicules
- Plantation de haies et d'arbres par la commune de Saint Martin la Patrouille

Après délibération, le conseil municipal accepte cette convention de délégation et autorise M. le Maire a signé tout document utile à ce dossier.

- CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES ET DE MATERIEL AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

Le Maire présente aux conseillers la convention de mise à disposition de services et de matériel mutualisés de la communauté de Communes du Clunisois.

Après délibération, le conseil, autorise M. le Maire à signer cette convention.

- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2022 – VEGETALISATION DE LA MONTEE DU CIMETIERE

Le Maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscal proposé par la communauté de communes du Clunisois. Au titre de ce pacte, la commune bénéficie pour l'année 2022 d'une enveloppe de 4 103€. Il indique que le financement d'aménagement de terrain peut être aidé par la communauté de communes dans ce cadre.

Il propose de solliciter cette dernière à hauteur de 2 847 € pour le financement de la végétalisation de la montée du cimetière de la commune

Il rappelle également qu'une subvention de 1 653 € nous a été accordée par le département.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 2 847.67 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes du Clunisois à hauteur de 2 847 € pour le financement de ce projet et autorise le maire à signer la convention correspondante.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe les conseillers qu'en vue de l'achat d'une partie de la parcelle A 650 à M. DYON Philippe, le bornage aura lieu le 4 mai 2022.
- Informations aux conseillers pour les élections présidentielles.
- Information du passage du Bus Marguerite le 7 mai 2022 à Sigy le Châtel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le Maire,
Alain DOUARD